



DEVENEZ **CHEF DE DIVISION - OPÉRATIONS** **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Concours 26-125



40 heures par semaine

Sous l'autorité du directeur du Service de sécurité incendie (SSI), le titulaire planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Division – Opérations conformément aux lois, règlements, politiques, directives et orientations de la Ville. Il doit remplir adéquatement toutes les fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées par la Loi sur les cités et villes, la Loi sur la prévention des incendies et ses règlements, les autres lois du Québec et les règlements adoptés par le conseil.

Il assure la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sous sa responsabilité. Il contribue à la planification stratégique, au maintien de la capacité opérationnelle du SSI, à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, au développement des compétences du personnel et à l'amélioration continue des pratiques et des outils opérationnels.

Il collabore avec les divisions du SSI, les services municipaux et les partenaires externes et peut être appelée à coordonner des interventions majeures ou à agir comme chef de mission en sécurité civile lorsque requis.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Planifie, organise, dirige et coordonne les activités, ressources, programmes et projets de la Division – Opérations, conformément aux orientations et priorités de la Ville et du SSI;
- Supervise, conseille et aide le personnel sous sa responsabilité : détermine les objectifs de performance dans une perspective de développement et d'amélioration des compétences;
- Est responsable de l'établissement des plans d'action de la Division opérations et de la formation; s'assure d'une utilisation judicieuse et efficiente des ressources. Exerce un suivi ponctuel de ce plan et analyse les résultats afin d'y apporter des mesures d'amélioration;
- Établit les objectifs, plans d'action et mesures d'amélioration continue de la division et en assure le suivi;
- Assure la gestion des ressources humaines, notamment la dotation, l'intégration, la mobilisation, le développement des compétences, les horaires et l'application des dispositions de la convention collective;
- Veille au maintien de la capacité opérationnelle du SSI, notamment par la planification des opérations, la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, des plans d'intervention et des mesures de préparation aux risques du territoire;
- Collabore aux activités de prévention, d'inspection, d'éducation du public et de préparation aux interventions;
- Dirige les opérations sur une intervention lorsque sa présence est requise, assure une garde de soutien et, au besoin, prend en charge ou coordonne les opérations lors de sinistres majeurs ou de situations d'urgence;



- S'assure d'une gestion rigoureuse des conditions de travail en conformité avec les différentes conventions collectives, directives, procédures et politiques en vigueur;
- Prend les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité du personnel et à cet effet, s'assure du port des équipements de protection individuelle, participe à l'identification et l'élimination des risques au travail tout en collaborant avec le comité de santé et sécurité au travail;
- Évalue les besoins et contribue à l'évolution des équipements, véhicules, technologies et systèmes soutenant les opérations du SSI;
- Agit comme chef de mission en sécurité civile lorsque requis et contribue au maintien des plans et mesures municipaux de sécurité civile;
- Assure la gestion budgétaire de la division et contribue au suivi du budget du SSI;
- Prépare et assure le suivi des directives administratives et opérationnelles relevant de sa division;
- Représente le SSI auprès de comités, partenaires et instances et contribue aux projets transversaux de la Ville, selon les responsabilités qui lui sont confiées;
- Effectue toute autre tâche connexe relevant de son champ de responsabilité.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir le certificat « Officier II » de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) ou une attestation d'études collégiales (AEC) en gestionnaire en sécurité incendie ou toute autre formation jugée équivalente et reconnue par les autorités compétentes;
- Formation universitaire en administration, en gestion, en gestion des ressources humaines ou dans un domaine connexe (un atout);
- Détenir un permis de conduire de classe 4-A valide pendant toute la durée de l'emploi;
- Posséder 10 années d'expérience pertinente en sécurité incendie municipale, dont au moins 3 années dans un poste de cadre au sein d'un service de sécurité incendie organisé ou d'une organisation équivalente;
- Posséder une expérience en prévention incendie, gestion des risques et coordination des mesures d'urgence;
- Bonne connaissance du cadre légal, réglementaire et normatif applicable à la sécurité incendie, à la santé et sécurité du travail et à la gestion des sinistres et aux mesures d'urgence;
- Leadership mobilisateur, vision stratégique et capacité à diriger et développer des équipes;
- Excellentes habiletés de communication, de collaboration et de relations interpersonnelles;
- Fortes capacités d'analyse, de jugement et de prise de décision, notamment en situation d'urgence;
- Rigueur, autonomie, sens de l'organisation, capacité d'adaptation et souci constant d'efficacité et d'amélioration continue.
- Être disponible pour répondre aux exigences de garde et de disponibilité du poste;
- Avoir son lieu de résidence, ou s'engager à l'établir, dans un rayon de **10 kilomètres des limites de la ville de Saint-Hyacinthe** et maintenir cette condition pendant la durée de l'emploi.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL



L'échelle salariale associée à ce poste varie de **108 058 \$** à **127 127\$**, et est accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.

La semaine régulière de travail est d'une durée de **40 heures**.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae avant le **30 octobre** prochain au : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/emplois>.

Dans le but de s'assurer que les candidats puissent remplir les exigences normales rattachées à ce poste, ils doivent accepter de se soumettre aux entrevues, aux tests d'aptitudes et de connaissances ou toute autre vérification requise. Les exigences normales sont celles qui sont présentées dans la section « exigences du poste » du présent concours.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.